



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE
INSTITUÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE PARIS EN VUE DE L'ÉLECTION LEGISLATIVE PARTIELLE DE LA
15^{ème} CIRCONSCRIPTION DE PARIS TENUE LE 2 JUN 2021 A LA PREFECTURE DE LA REGION D'ILE DE
FRANCE, PREFECTURE DE PARIS**

Étaient présents à cette réunion :

- Monsieur Olivier NOËL, vice-président au tribunal judiciaire de Paris, président titulaire ;
- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre ;
- Madame Katia AYADI, adjointe au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre suppléant ;
- Monsieur Laurent ISSERTE, cadre à La Poste, membre titulaire ;
- Monsieur Dimitri ROUGE, bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire titulaire ;
- Monsieur Jean-Baptiste FERNANDEZ, bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire suppléant ;

La réunion débute le 02/06/2021 à 9 heures sous la présidence de Monsieur Olivier NOËL.

Remise des documents de propagande électorale à la commission de propagande :

Les bulletins de vote et les circulaires des candidats, mentionnés dans le tableau annexé au présent procès-verbal, ont été livrés sur le site de la société Koba à Rantigny (Oise) dans le délai fixé par l'arrêté préfectoral n°75-2021-05-03-00006 du 3 mai 2021.

Pour mémoire, les quantités recommandées par le ministère de l'intérieur, pour le département de Paris, sont de :

- 81 604 circulaires (nombre d'électeurs majoré de 5%) ;
- 170 960 bulletins de vote (double du nombre d'électeurs majoré de 10%)

La commission de propagande a constaté la conformité des bulletins de vote et des circulaires aux caractéristiques fixées par les dispositions du Code électoral.

Mise sous pli de la propagande électorale :

La commission de propagande autorise la société Koba à commencer les opérations de mise sous pli de la propagande électorale adressée aux électeurs et de colisage des bulletins de vote destinés aux mairies.

Les rapporteurs désignés par la commission de propagande assureront une surveillance permanente des opérations de mise sous pli sur le site de la société Koba et informeront la commission de propagande de son avancement et de tout incident qui pourrait survenir.

Est annexé au présent PV :

- le tableau des documents de propagande déclarés conformes.

Fait à Paris, le 2 juin 2021

Le Président (titulaire)

Olivier NOËL

**Le représentant du directeur
de La Poste de Paris**

Laurent ISSERTE

**Le représentant du préfet de la région
d'Île-de-France, préfet de Paris (titulaire)**

Aïssatou DIENE

Le secrétaire (titulaire)

Dimitri ROUGÉ

**Le représentant du préfet de la région
d'Île-de-France, préfet de Paris (Suppléante)**

Katia AYADI

Le secrétaire (suppléant)

Jean-Baptiste FERNANDEZ

ELECTION LEGISLATIVE PARTIELLE DE LA 15ème CIRCONSCRIPTION DE PARIS - 30 MAI ET 6 JUIN 2021

Examen des documents de propagande électorale le 2 juin 2021

ELECTION LEGISLATIVE PARTIELLE TOUR 2	CIRCULAIRE		BULLETTIN DE VOTE	
	VALIDATION DE LA COMMISSION	OBSERVATIONS	VALIDATION DE LA COMMISSION	OBSERVATIONS
Lamia EL AARAJE	CONFORME	AUCUNE	CONFORME	AUCUNE
Danièle SIMONNET	CONFORME	AUCUNE	CONFORME	AUCUNE

aw

AD

DR LI

AK-

JDF